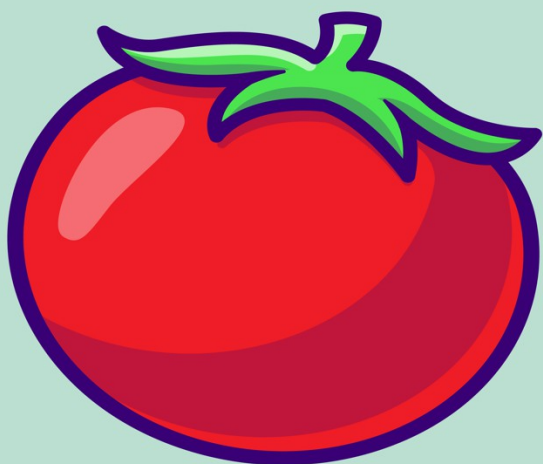




72<sup>ème</sup> édition

# GRAND PRIX DE LA TOMATE



**DIMANCHE 10 SEPTEMBRE**  
**MARMANDE - LOT ET GARONNE**

COURSE ÉLITE NATIONALE

111.5 km en ligne + 5 tours de 4.1 km  
Départ depuis le **Forum des Sports**  
**Start : 13H30** - Espace Exposition  
**Finish au Boulevard Fourcade**

Infos - Langella Anthony - 06 80 15 41 06 - ccm47@sfr.fr

# \*\*\*\*\*PERMANENCE\*\*\*\*\*

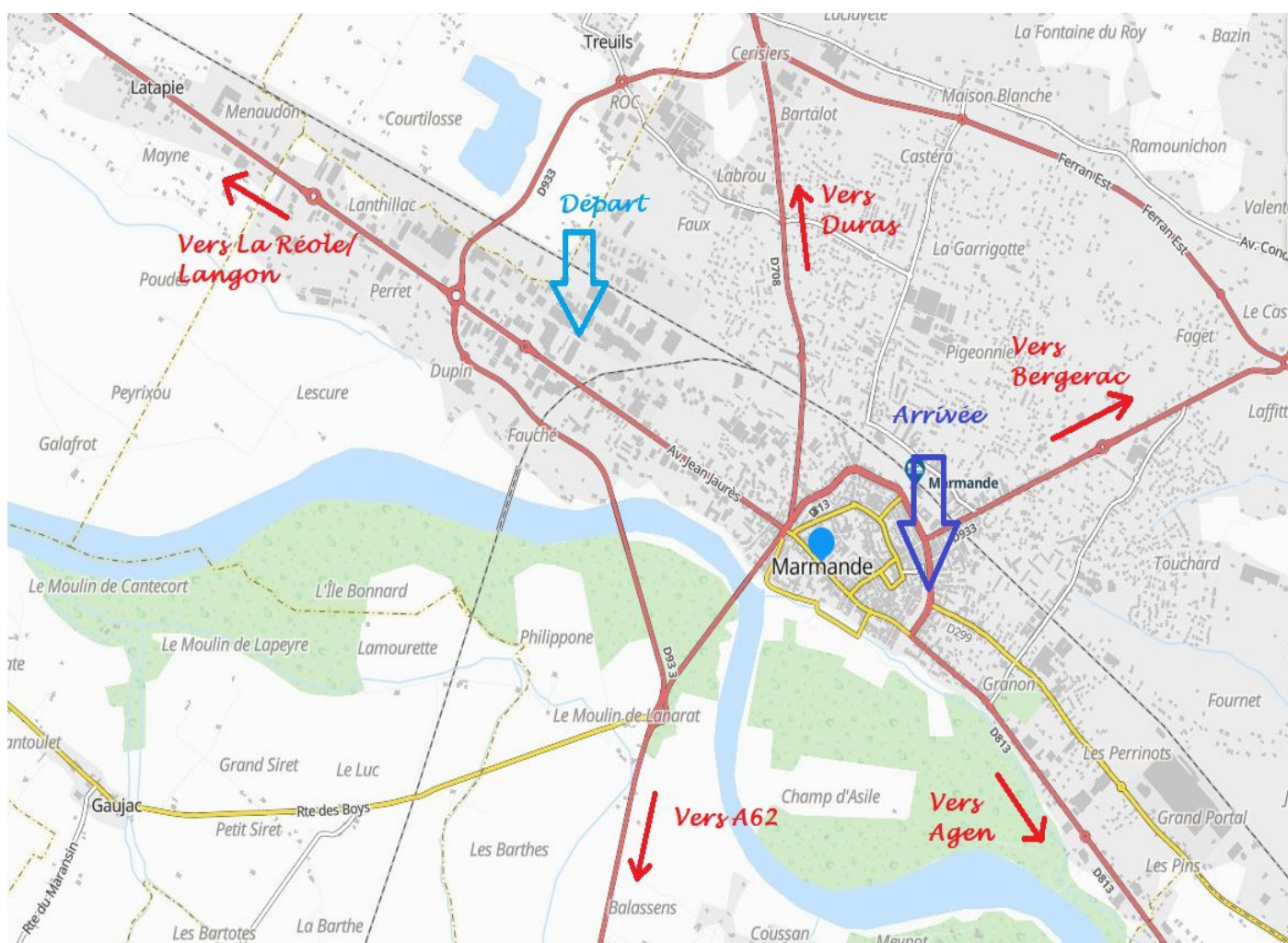
## Départ

Parc expo 47200 Marmande

Horaires dimanche 10 septembre 2023

- 10h00 : Ouverture de la permanence
- 11h45 : Réunion directeurs sportifs
- 12h30 : Signature et présentation des équipes
- 13h15 : Appel des coureurs
- 13h30 : Départ (Face au podium)

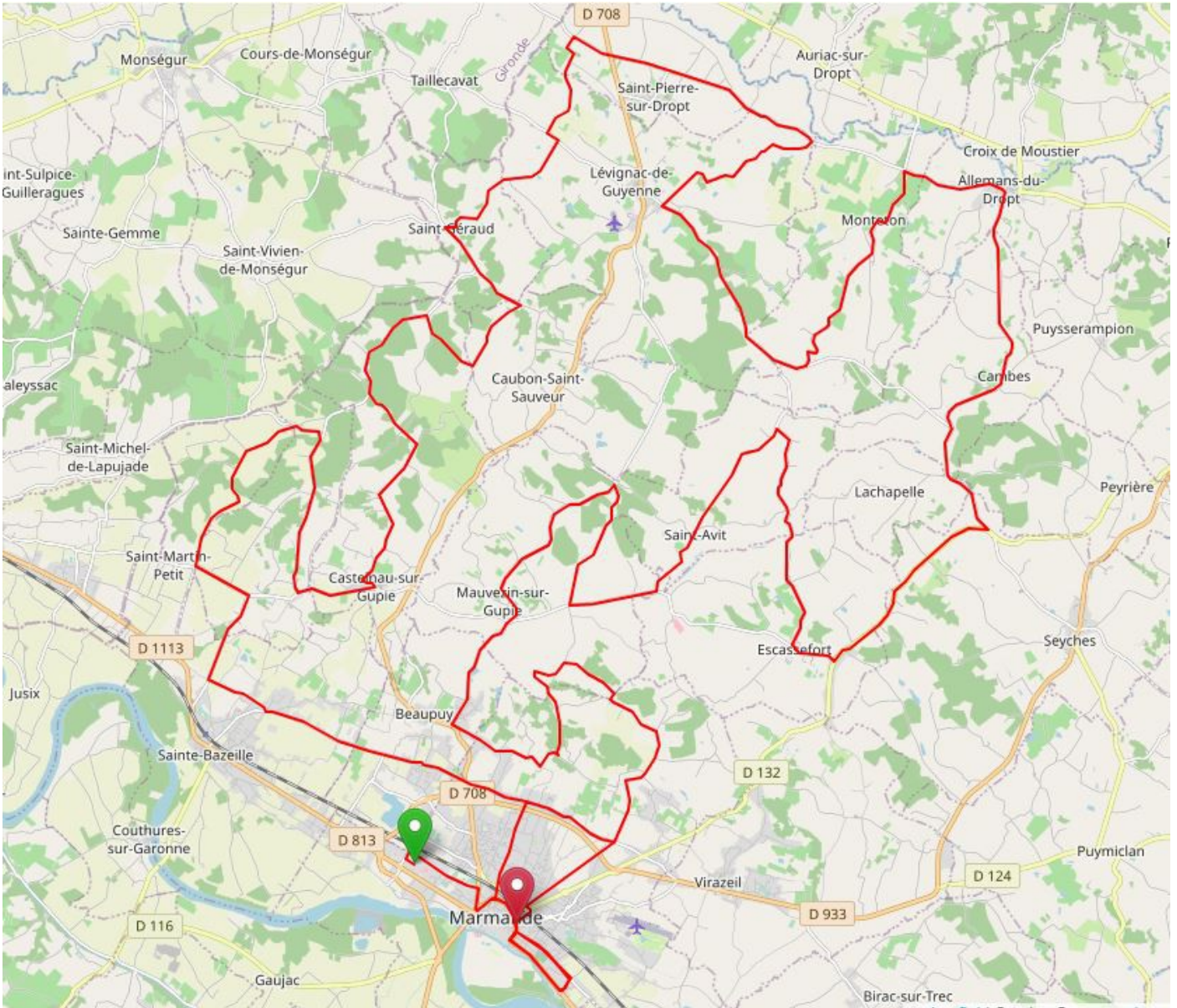
# \*\*\*\*\*PLAN D'ACCES\*\*\*\*\*



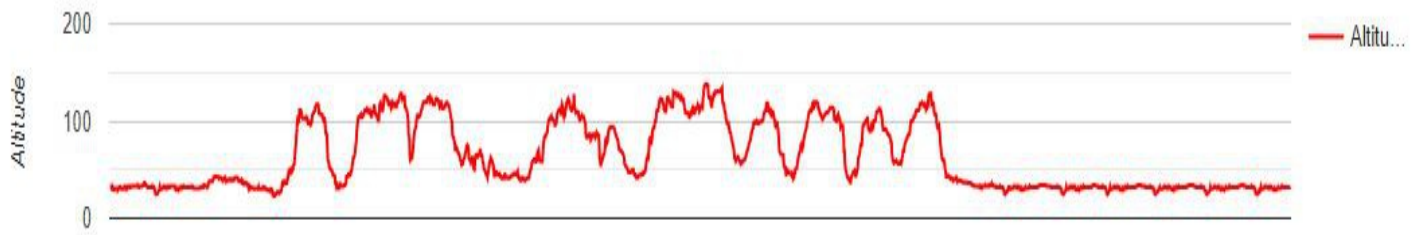
Départ : Espace expo, 6 avenue François Mitterrand

Arrivée : Boulevard Fourcade

\*\*\*\*\*PARCOURS\*\*\*\*\*



\*\*\*\*\*PROFIL\*\*\*\*\*



# \*\*\*\*\*CIRCUIT FINAL\*\*\*\*\*



# \*\*\*\*\*PROFIL\*\*\*\*\*



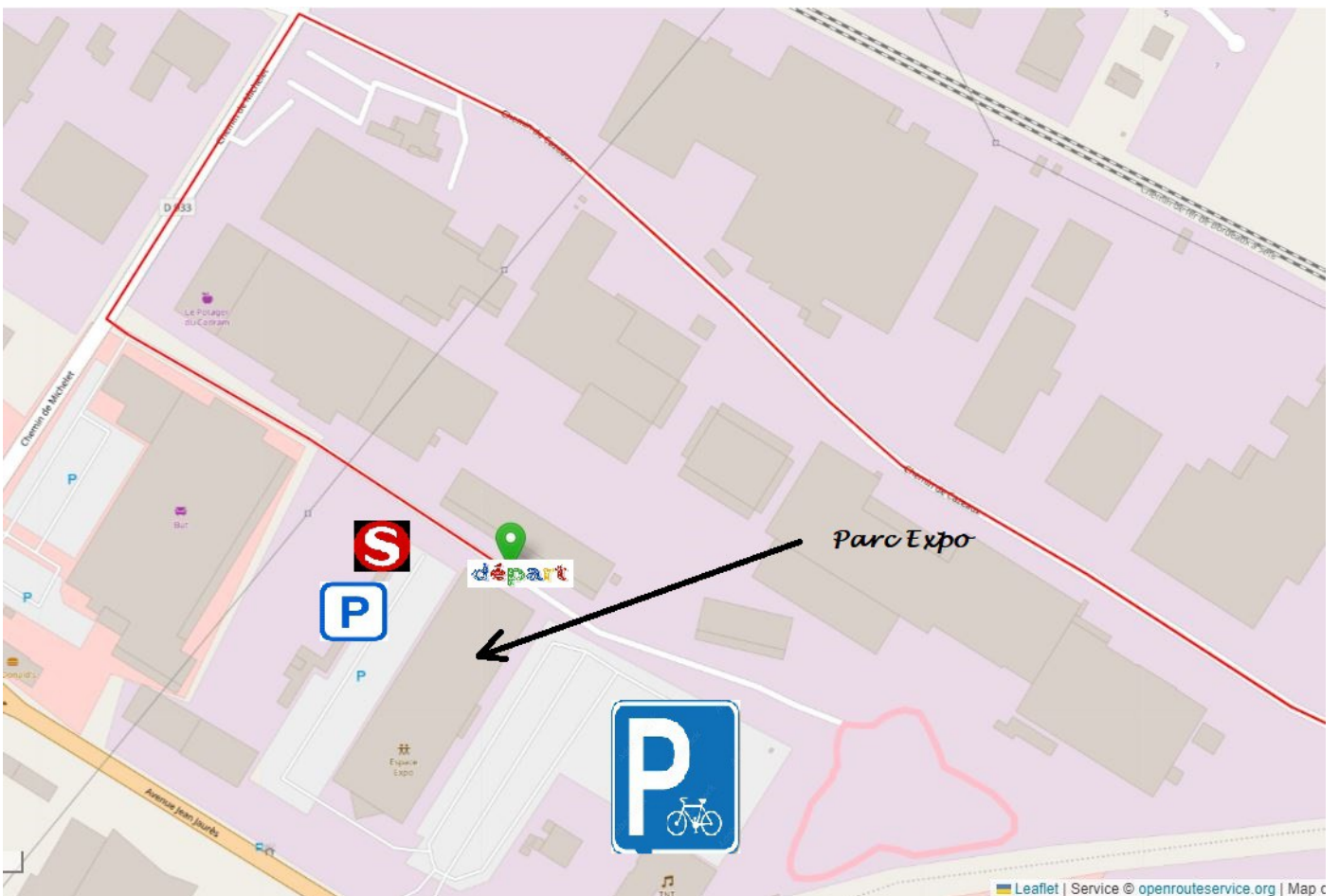
# \*\*\*\*\*ARRIVEE\*\*\*\*\*



Parking coureurs

Arrivée

\*\*\*\*\*DEPART\*\*\*\*\*



Dossards

Permanence

\*\*\*\*\*ITINERAIRE\*\*\*\*\*





Le 72<sup>ème</sup> Grand Prix de la Tomate, épreuve cycliste nationale, est organisé par le Club Cycliste Marmande-47 sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme.

Il se dispute le dimanche 10 septembre 2023 sur un circuit de 111,6 km en ligne + 5 tours de 4,1 km soit 132,1 km avec en plus un parcours fictif de 8,5km.

**Article 2 :**

L'épreuve est ouverte aux coureurs de Elite et Open 1. Le nombre de coureurs est limité à 200.

Les engagements se feront par le site internet de la Fédération Française de cyclisme.

**Article 3 :**

L'épreuve se déroule par équipe et individuel.

L'entente en course entre coureurs d'une même équipe est autorisée. Chaque équipe, composée d'au moins 4 coureurs, pourra être suivie par un véhicule technique de son groupe.

Chaque responsable d'équipe doit circuler en course en respectant l'ordre de marche établi lors de la réunion des directeurs sportifs, à 11h45.

**Article 4 :**

Un classement du meilleur grimpeur sera disputé au km 15,7 ; 23,4 ; 56,7 ; 64,3 ; 92,6

1° 4 points ; 2° 2 points ; 3° 1 point

**Article 5 :**

Les dossards et les plaques de cadre et les transpondeurs seront remis aux directeurs sportifs, sur présentation des licences des coureurs à la permanence de 10h00 à 12h30 le dimanche 10 septembre.

Une présentation des coureurs est prévue à partir de 12h30.

**Article 6 :**

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte toutes les clauses.

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il est fait appel à l'arbitrage des membres du jury des Commissaires dans le cadre des règlements généraux de la FFC.

**Article 7 :**

Le barème des pénalités applicable est celui prévu par le règlement de la FFC.

**Article 8 :**

Le ravitaillement est prévu du 30<sup>ème</sup> km jusqu'à 3tours de l'arrivée.

**Article 9 :** Les informations courses sont émises par Régis Radio

**Article 10 :** Les prix de la course sont les suivants :

762 E sur 20 coureurs.

1er 155-2ème 114-3ème 91-4ème 76-5ème 61-6ème 53-7ème 42-8ème 34-9ème 23-10ème 15-11ème 13-12ème 11-13ème 11-14ème 11-15ème 9-16ème 9-17ème 9-18ème 9-19ème 8-20ème 8

Prix spéciaux 2°cat :214€ sur 10

Les prix seront versés par la FFC, aux coureurs qui termineront l'épreuve dans les délais.

**Article 11:** Contrôle antidopage. Les organisateurs se conformeront à la réglementation antidopage du règlement FFC.

**Article 12 :** Service médical.

Les soins médicaux en course seront assurés par le service médical mis en place par l'organisateur et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ jusqu'au moment où ils quittent celle d'arrivée.

**Article 13 :** La signalisation.

La signalisation du parcours est matérialisée par des flèches verticales et au sol.

Flamme rouge Avenue René Cassin au terme du 5ème tour de circuit.

**Article14 :** Tout coureur ou groupe situé à plus de 10' du groupe principal devra abandonner l'épreuve si l'organisateur le demande pour des raisons de sécurité.

**Article 15 :** Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collègue des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant les 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement officiel.

**Article 16 :** Tous les véhicules suiveurs seront sollicités pour porter un invité de l'organisation.

**Article 17:** Cérémonie protocolaire.

A l'arrivée, devront se présenter au podium dans les meilleurs délais et en tenue, les 3 premiers de la course, le vainqueur du classement du meilleur grimpeur, du km47, le premier U19, le premier Open1.